académie Lyon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN DU 5 AVRIL 2018

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION
Madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain
Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (titulaires)
Monsieur Nicolas JAMBON (FSU)
Madame Evelyne GOETZ (FSU)
Mme Claudine METIVIER (FNEC FP FO 01)
Monsieur Didier BONNETON (FNEC FP FO 01)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS (suppléants)
Monsieur Yoann ROBERT (FSU)
Madame Karen ANSBERQUE (UNSA éducation)
Madame Valentine CONRAUX (UNSA éducation)
Monsieur Jean-Marc BROYER (FNEC FP FO 01)
Monsieur Alain LAURENT (FNEC FP FO 01)

Assistaient également à la réunion
Docteur Isabelle LAPIERRE, médecin de prévention
Madame Florence JOSSERON, conseillère départementale de prévention
Madame Sylvie PACALET, assistante sociale des personnels
Madame Diane GBIKPI, assistante sociale des personnels

Excusé :
Monsieur Daniel BOUSQUET, inspecteur santé sécurité au travail

Ordre du jour :
1. Approbation du PV du CHSCTD du 30 novembre 2017
2. Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents
3. Enquête auprès des PES – présence du directeur de l'antenne de Bourg-en-Bresse
4. Fiches SST et autres signalements
5. Bilan d'étape sur le numérique
6. Rapport annuel de la présidente du CHSCTD
7. Rapport des assistantes sociales des personnels sur l'année scolaire 2016-2017
8. Bilan de la visite du collège Ampère d'Oyonnax
9. Visite de l'école Pasteur Sud d'Oyonnax : organisation de la visite, composition de la délégation
10. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme REMER, IA-DASEN ouvre la séance à 14h10.
En préambule, Mme REMER précise que Mme CONRAUX et elle-même devront s'absenter un moment à partir de 16h15. Elles reviendront dès que possible.
M. LAURENT, M. ROBERT et le Dr LAPIERRE indiquent qu'ils devront également quitter la salle en cours de séance.
Avant de passer à l'ordre du jour, Mme l'IA-DASEN propose aux représentants des personnels de lire leurs déclarations préalables. La déclaration commune aux organisations FNEC FP FO, FSU et UNSA éducation (*annexe 1*), ainsi que la déclaration spécifique à l'organisation FNEC FP FO (*annexe 2*) sont jointes au présent procès-verbal.

Concernant la première déclaration, Mme l'IA-DASEN précise qu'elle n'a pas de réponse à apporter puisqu'elle n'est pas directement interpellée. Comme chacune des déclarations préalables, celle-ci, dont la vocation est plus large que le CHSCTD du département de l'Ain, fera l'objet d'une remontée par voie hiérarchique.
Un certain nombre de questions soulevées par la seconde déclaration seront abordées au cours de la séance.
A la suite de ces déclarations, Mme l'IA-DASEN propose de passer à l'ordre du jour.

1 – Approbation du PV du CHSCTD du 30 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du CHSCTD du 30 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.
M. JAMBON tient à souligner que certains documents ne figurent plus sur le site internet de la DSDEN depuis le changement de version (notamment PV antérieurs à 2016).

2 – Suivi des mesures préconisées lors des CHSCTD précédents

Monsieur le secrétaire général indique que différentes questions ont été recensées à l'occasion du groupe de travail préparatoire. Il propose de les reprendre successivement.

Lycée de la plaine de l'Ain – Ambérieu-en-Bugey :

Mme l'IA-DASEN indique que le lycée va faire l'objet d'une restructuration beaucoup plus importante que ce qui était envisagé initialement. La vice-présidente de la région Auvergne Rhône-Alpes était présente sur place le mardi 27 mars ; le président de la région s'y est rendu le vendredi 30 mars. Au-delà des 5 millions d'euros initialement prévus, un complément d'environ 30 millions d'euros a été envisagé pour mener à bien une restructuration d'ampleur et de qualité.

Les premières réponses seront apportées dès les vacances de printemps : il s'agit de travaux immédiats d'entretien courant et de maintenance pour permettre aux élèves d'être dans de bonnes conditions (notamment en termes de température, au moment des examens). Les travaux relatifs à la présence d'amiante seront réalisés au cours de l'été 2018.

Des modulaires de meilleure qualité seront installés cet été, en même temps que débuteront les travaux de restructuration (programmés sur 5 ans). Le pôle scientifique fera l'objet d'une restructuration lourde dès la prochaine année scolaire.

La commune d'Ambérieu-en-Bugey a cédé une friche sur laquelle sera construite l'extension, y compris la restauration.

Enfin, la région Auvergne Rhône-Alpes participera avec la communauté de communes à l'extension du gymnase.

Plus largement, une réflexion est en cours concernant la gare routière. Une restructuration des périmètres scolaires pour faire face aux flux d'élèves est également à l'étude : calibrage du lycée, y compris l'extension, à 2000 élèves ; construction d'un nouveau lycée de capacité 750 sur le secteur ; possible construction d'un petit lycée privé de capacité 400.

En conclusion, Mme l'IA-DASEN considère que l'extension du lycée va permettre d'assainir la situation. Pour autant, le secteur connaît une forte évolution démographique, avec notamment l'ouverture d'un nouveau collège, relativement proche (Briord).

M. BONNETON souhaite faire part de deux réactions. Il rappelle dans un premier temps que la FNEC FP FO se positionne contre la loi « Debré » de 1959, et en particulier contre le financement public de l'enseignement privé. Il souligne ensuite le manque de personnels de la collectivité territoriale sur le lycée, notamment un chauffagiste.

Mme l'IA-DASEN répond que ce point a été pris en compte par la collectivité.

Lycée international de Ferney-Voltaire :

Le lycée international, seul lycée du Pays de Gex, arrive à saturation. La région Auvergne Rhône-Alpes a également identifié ce secteur en tension démographique. Le proviseur a dernièrement rappelé qu'il est en mesure d'accueillir les élèves pour la prochaine année scolaire, mais que la tension en termes d'effectifs est particulièrement importante.

La question des odeurs et du stockage de produits chimiques (soulevée dans le cadre de la visite d'une délégation du CHSCTD) a été évoquée par le proviseur avec les représentants de la région à l'occasion de la dernière réunion relative au contrat d'objectifs tripartite (COT).

M. JAMBON intervient pour se réjouir des perspectives d'un nouveau lycée sur Ambérieu. Concernant le lycée de Ferney-Voltaire, il souhaite attirer l'attention de Mme l'IA-DASEN sur les suites données à l'inspection réalisée en 2008 par M. BOUSQUET, inspecteur santé sécurité au travail (ISST). A la lecture du rapport de visite de la délégation du CHSCT, il semble que les points observés concernant le laboratoire de sciences n'ont pas été pris en compte depuis l'inspection de 2008 (état général du laboratoire, stockage de produits, lieu de préparation des produits). Pour M. JAMBON, cela pose la question du rapport entre l'ISST et la collectivité territoriale.

Monsieur le secrétaire général précise que le lien est assuré par le chef d'établissement. Mme l'IA-DASEN propose d'évoquer ce point avec M. BOUSQUET. Il sera peut-être nécessaire d'adresser de nouveau ce rapport à la collectivité territoriale.

M. JAMBON considère que la question est plus vaste que celle du lycée de Ferney-Voltaire.

M. BONNETON regrette que la prise en compte des rapports d'inspection soit aussi longue. Au nom de FO, il remercie Mme l'IA-DASEN d'avoir porté les inquiétudes évoquées en CHSCT auprès des représentants de la région concernant la situation d'Ambérieu. Il l'interroge sur le délai de prise en compte des problématiques du lycée de Ferney-Voltaire.

Mme l'IA-DASEN précise qu'à ce jour, elle ne dispose pas de cette information. Pour autant, de nombreuses interactions vont avoir lieu avec la collectivité territoriale, notamment dans le cadre du COT.

Publication des avis du CHSCTD et des réponses

M. le secrétaire général confirme qu'ils sont à présent publiés au bon emplacement.

Travaux au collège de Pont-de-Vaux

Mme JOSSERON, conseillère départementale de prévention, indique que les travaux de sécurisation relatifs au portail fournisseur demeurent à l'état de projet.

Aide administrative aux directeurs d'école

Mme l'IA-DASEN précise qu'un groupe de travail académique se réunira sur cette question le 23 mai prochain.

Réunions avec les représentants de la région Auvergne Rhône-Alpes

En complément des éléments de réponse apportés précédemment, Mme l'IA-DASEN précise qu'une nouvelle réunion est programmée le 6 avril. Seront notamment évoqués les lycées d'Ambérieu et de la Boisse.

Assistants de prévention dans le 2nd degré

Mme JOSSERON s'est rapprochée des représentants du conseil départemental et de la région pour obtenir des éléments de réponse.

Concernant les collèges, un assistant de prévention est présent dans 31 collèges sur 50. Dans les lycées GT et professionnels, Mme JOSSERON a obtenu 11 réponses sur les 18 établissements. Parmi ceux-ci, 4 répondent qu'ils ne disposent pas d'un assistant de prévention.

M. JAMBON souhaite disposer d'éléments qualitatifs.

Mme JOSSERON précise que les assistants de prévention présents dans les collèges sont tous des personnels relevant de la collectivité territoriale. L'assistant de prévention du lycée Charpak de Châtillon/Chalaronne est un enseignant. Au lycée agricole de Cibens (Misérieux), cette mission est exercée par une secrétaire.

Le temps alloué par les assistants de prévention à cette mission n'est pas évalué par le conseil départemental. Ce point inquiète M. JAMBON. Mme JOSSERON indique que l'assistant de prévention du lycée de Bellegarde consacre 8 heures hebdomadaires à cette mission pour le lycée et le collège.

Les personnels relevant du conseil départemental de l'Ain ont reçu une formation au cours de l'année scolaire 2016-2017. Les assistants de prévention de la région bénéficiaient auparavant d'une formation dispensée par M. BOUSQUET. Celle-ci n'a plus lieu depuis 2 ans.

M. JAMBON pense souhaitable de proposer des personnels relevant de l'éducation nationale pour assurer les missions d'assistant de prévention, et notamment l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). En effet, il considère que le portage de ce dossier est compliqué pour les agents territoriaux, particulièrement dans le domaine des risques psycho-sociaux.

M. JAMBON s'inquiète de la situation du réseau des assistants de prévention, de l'absence de formation cette année dans les collèges, du relâchement des liens avec la région dans ce domaine et, d'une manière générale, du manque de culture de la prévention et de la santé, sécurité au travail. Il espère une prise de conscience dans ces domaines.

Mme l'IA-DASEN explique qu'un travail est en cours sur le DUER. Suite au courrier adressé par le conseil départemental aux chefs d'établissements, elle a récemment pris contact avec la collectivité. Sur le fond, une petite vingtaine d'établissements n'aurait pas encore établi un DUER. Un accompagnement doit être mis en place afin que l'ensemble des EPLE soit en conformité dans le courant de l'année à venir.

Mme CONRAUX confirme que le courrier du conseil départemental a alarmé les chefs d'établissements. L'échéance de la rédaction du DUER a été repoussé par nombre d'entre eux en raison d'un manque d'accompagnement ou de modèle. Elle témoigne de la rapidité avec laquelle a pu être mené le travail dans son établissement, grâce au modèle fourni par le collège Ampère. Ce travail s'est avéré constructif et a permis de nombreux échanges.

M. JAMBON rappelle que le CHSCTD a déposé de très nombreux avis pour pointer l'insuffisance dans ce domaine. Sur le fond, le conseil départemental de l'Ain souhaite avoir recours à un prestataire privé. Il demande qui va prendre en charge le coût important lié à cette démarche. Mme l'IA-DASEN précise qu'elle n'a pas été sollicitée pour une participation financière de l'éducation nationale.

M. JAMBON estime que le constat sur le nombre de DUER réalisés est optimiste. Les établissements dont le DUER est complet, rédigé, intégrant les RPS et mis à jour, doivent être peu nombreux. Il lui semble important de faire connaître au CHSCT les démarches abouties.

Mme l'IA-DASEN confirme que la priorité doit porter sur les établissements qui ne sont pas dotés de DUER. Cette priorité n'empêche pas un travail plus global sur l'ensemble des établissements pour permettre à tous de compléter et de mettre à jour les documents existants.

Mme JOSSERON précise qu'un document ministériel, s'inspirant du modèle de Montpellier, est en cours de rédaction. Dans l'attente, Mme CONRAUX observe que le document du collège Ampère, avec une entrée par secteurs d'activité, constitue un bon modèle.

M. JAMBON insiste sur l'importance d'une mise à jour annuelle. Celle-ci permet de s'inscrire dans une dynamique de prévention. Plusieurs leviers existent, notamment au travers de la formation et du réseau des assistants de prévention. En l'absence d'une instance ad hoc (pas d'obligation de CHS – commission hygiène et sécurité – dans tous les EPLE) les DUER risquent d'être mis de côté une fois rédigés.

Mme l'IA-DASEN pense que la prévention des risques s'inscrit progressivement dans nos cultures professionnelles. Il faut du temps pour que la prévention devienne un réflexe pour tous. Elle envisage d'en faire un point du diagnostic réalisé par les chefs d'établissement à l'occasion de leur prise de fonction.

Fiches de postes « Infirmiers SST »

Des fiches de postes d'infirmiers SST ont été publiés dernièrement. Les représentants des personnels souhaitent savoir quel est l'objectif de ces recrutements. Mme l'IA-DASEN indique que Mme la rectrice a souhaité apporter une première réponse à la difficulté de recruter des médecins de prévention. Elle a ainsi souhaité doter chaque département d'un infirmier SST.

Le Dr LAPIERRE confirme qu'il s'agit d'une nouveauté pour l'académie. Les personnels infirmiers SST étant plus nombreux que les médecins, l'objectif est de pouvoir faire bénéficier les personnels d'un service de prévention plus étoffé. Ces infirmiers n'ont pas vocation à remplacer les médecins. Ils pourront par exemple réaliser des visites sur site ou participer à des campagnes de prévention.

Mme l'IA-DASEN précise qu'il s'agit d'un poste à temps plein sur le département, contrairement à celui du médecin de prévention (2 jours/semaine).

M. ROBERT interroge l'administration sur le délai d'installation de ces nouveaux personnels. Mme l'IA-DASEN indique que ces infirmiers peuvent être installés dès le début du mois de juin.

M. le secrétaire général précise que la DDT a été saisie pour trouver un local afin de positionner ce nouvel infirmier au même endroit que les personnels sociaux et de santé, ainsi que les dossiers médicaux. Pour des raisons d'aisance et de confidentialité, Mme l'IA-DASEN considère ce positionnement à la DDT important.

M. BROYER souhaite avoir confirmation que le recrutement d'un médecin de prévention reste d'actualité.

Mme l'IA-DASEN répond par l'affirmative. Elle répète qu'il s'agit d'une première réponse pour pallier le sous-dimensionnement des services de prévention dans l'académie, notamment dans la Loire. L'infirmier pourra interpeller le médecin sur certaines situations, mais elle tient à rappeler qu'il n'a pas vocation à se substituer aux missions du médecin.

M. JAMBON fait part de sa satisfaction, si effectivement ce poste d'infirmier ne se substitue pas aux missions du médecin.

M. BONNETON pose la question de la pérennité du service de prévention, et notamment du poste de secrétariat. Il lui est précisé que ce poste n'est pas remis en cause.

Enquête « Qualité de vie au travail » (QVT)

Mme JOSSERON précise que l'enquête aborde 4 thématiques : contenu du travail, émotions au travail, autonomie et marges de manœuvre, rapports sociaux au travail. Les résultats de l'enquête n'ont pas impliqué de préoccupation particulière. Trois personnes par bassin seront invitées sur Lyon pour assurer un suivi des établissements qui auraient des scores inférieurs aux autres. Il est prévu de relancer l'enquête l'année prochaine pour un tiers de l'académie.

Comme cela a été évoqué dans le cadre d'une déclaration liminaire à l'occasion du CHSCTA, M. JAMBON souhaite faire part de son inquiétude relative aux objectifs peu ambitieux de l'enquête QVT et à son devenir.

Mme JOSSERON explique que l'exploitation des résultats a été particulièrement lourde.

M. JAMBON estime que les filtres actuels « par département » et « par établissement » ne sont pas suffisants. Un filtre des résultats « par catégorie de personnels » pourrait être intéressant. Il ressent un manque de volonté globale dans ce domaine.

Rapport de la visite au RPI de St Julien/Reyssouze non transmis aux directeurs d'école :

Monsieur le secrétaire général indique que l'IEN a été saisi. En raison de difficultés de fonctionnement de la circonscription liées à des temps d'absence de la secrétaire de circonscription, ce rapport n'a pas pu être exploité par l'IEN, mais il devrait être transmis aux directeurs d'école concernés.

3 – Enquête auprès des professeurs des écoles stagiaires (PES)

Monsieur le secrétaire général remercie M. FRONT, directeur de l'antenne de Bourg-en-Bresse de l'ESPE, ainsi que M. EGLEME, conseiller pédagogique Formation initiale, de leur présence.

Il rappelle qu'une enquête auprès des PES est réalisée depuis 3 ans. L'année dernière, les retours de l'enquête ont été importants en termes quantitatifs. Afin de donner plus de consistance à cette enquête sur le plan qualitatif, l'éclairage de M. FRONT a été souhaitée.

M. FRONT prend la parole pour dresser le bilan de la situation après plusieurs années de mise en place de l'actuel système de « masterisation ». Le cadre de cette formation a été pensé en imaginant un flux constant. Or, ce cadre a beaucoup évolué ; le public des professeurs des écoles stagiaires n'est pas celui auquel on pouvait s'attendre.

Sur l'actuelle session, il est possible de distinguer 3 publics différents. Environ 100 PES sont issus du cursus ordinaire ; 60 effectuent une reconversion professionnelle et 70 ont déjà un master des métiers de l'enseignement. Parmi les 229 PES stagiaires, 75 étudiants étaient dans l'Ain l'année dernière (M1 et prépa concours), 25 sont originaires du Rhône, 64 déclarent une adresse dans le Rhône, 34 sont originaires de la Loire et les autres d'ailleurs.

Le site de l'Ain est spécialisé dans le formation des PE. Les formateurs ont acquis une expertise auprès de ce public. Les conditions matérielles d'accueil sur le site sont très bonnes (entretien bâtiments, à la pointe). Les équipes sont formées à la « masterisation ». Les interventions s'appuient sur tous les formateurs de l'académie, permettant ainsi une diversité des intervenants.

Bien que cela soit moins facile qu'auparavant, les équipes de l'ESPE ont la volonté de conserver une relation de proximité avec tous les stagiaires. En outre, un partenariat fort existe entre la DSDEN et l'ESPE.

Les principales difficultés recensées concernent le DU 5 (master MEEF). Les étudiants cumulent 2 mi-temps (classe et Master). Initialement, la formation n'a pas été pensée pour les étudiants en reconversion. La formation sur une année est compliquée pour des personnes qui n'ont pas de connaissances préalables de l'enseignement et de l'éducation nationale. Certains étudiants font le choix de déménager pour se rapprocher.

M. FRONT souligne également qu'il a été tenu compte de l'enquête de l'année dernière. Des moyens supplémentaires ont été mis en place pour le tutorat. Le suivi individualisé a été renforcé. Concernant l'emploi du temps, les étudiants sont libérés sur les périodes de vacances scolaires (même si elles ne correspondent pas aux vacances universitaires). Par ailleurs, les mercredis après-midi (voire journée) sont libérés autant que possible.

Le manque d'information était également ressorti de l'enquête QVT. Les informations par mail sont dorénavant complétées par une information papier (problème de gestion des boites mail). Un bilan trimestriel a été réintroduit. Il a été constaté que les étudiants se déplacent peu pour participer aux informations plénières, les rendant peu efficaces. Les informations de la DSDEN sont accessibles sur le site de l'ESPE. M. FRONT note également la présence de nombreuses informations syndicales permettant aux PES de disposer de toute l'information utile. Au cours des dernières années, un module « Changement de contexte » avait été mis en place. Il fonctionnait par échanges entre pairs, mais apparaissait peu formateur, et ne permettait pas de responsabiliser davantage les étudiants.

Mme l'IA-DASEN remercie M. FRONT pour son intervention très complète. Elle propose aux membres de faire part de leurs éventuelles questions.

M. BROYER souhaite connaître le pourcentage de stagiaires qui abandonnent en cours de formation, et les motifs d'abandon.

M. FRONT indique qu'il a reçu cette année 2 étudiantes au cours du premier trimestre. Toutes deux étaient en reconversion professionnelle et sont retournées vers leur métier antérieur. M. EGLEME complète en précisant que ces personnes n'étaient pas en difficulté avec le métier d'enseignant. Mme l'IA-DASEN explique que certains stagiaires en reconversion peuvent découvrir que le métier ne correspond pas à ce qu'ils avaient imaginé. M. JAMBON confirme ce point qui ressort de l'enquête.

M. ROBERT se réjouit de la présentation faite, et des échanges entre le CHSCT et l'ESPE, qu'a permis l'enquête PES. Celle-ci fait suite aux travaux réalisés par le CHSCTD depuis 3 ans. Il souhaite obtenir un complément d'information concernant la santé, sécurité au travail (SST). Il demande notamment s'il existe un module de formation sur cette thématique.

M. FRONT répond qu'une formation complémentaire a été proposée sur cette question. Seuls 2 volontaires sur 230 PES se sont montrés intéressés. Mme l'IA-DASEN s'interroge sur la pertinence de placer une telle formation sur l'année de stage, plutôt qu'en T1 ou T2, dans le cadre d'un processus plus large d'accompagnement de la formation et de la professionnalisation.

Monsieur le secrétaire général tient à préciser qu'une formation existe déjà. M. EGLEME confirme qu'un module est proposé dans le cadre de M@gistère. Ce module a été complété cette année en termes de contenu, et par la mise en place d'un forum. Grâce à un travail important de communication, le taux de participation est de 45% (contre 22% l'année dernière).

M. LAURENT insiste sur l'importance d'un fort taux de participation, les enseignants devant disposer de connaissances minimum, notamment en cas d'incendie. Il remercie M. FRONT pour l'accueil réservé aux organisations syndicales à l'ESPE.

M. LAURENT remarque en outre une méconnaissance et une inquiétude des PES au sujet des règles du mouvement et le logement. Mme PACALET confirme que les acteurs du service social ressentent des tensions vives de la part des PES autour de ces questions. M. LAURENT estime qu'ils ont besoin de réponses concrètes. M. le secrétaire général propose d'adresser un mail à l'ensemble des PES pour les informer de l'existence d'une procédure sur le site internet de la DSDEN.

M. JAMBON remercie M. FRONT. La population stagiaire étant particulièrement exposée aux accidents du travail, il pense important qu'elle reçoive une information sur les questions de santé au travail dès l'année de stage, et se réjouit du fait que le CHSCTD s'en préoccupe et que ses travaux débouchent sur des actions concrètes. Il informe M. FRONT de la suppression de 3 questions quantitatives sur le questionnaire de cette année, puis il aborde la formation aux questions de santé et sécurité au travail (SST). Il constate un manque de culture et de connaissances dans ce domaine de l'ensemble des collègues. Il s'interroge donc sur la possibilité, pour les directeurs d'école qui accueillent des stagiaires, de jouer un rôle dans la formation des stagiaires à cette thématique. Mme l'IA-DASEN considère que les collègues récemment formés pourront aussi participer à l'acculturation de tous. Mme JOSSERON précise en outre que le module de formation SST restera disponible pour les PES au-delà de leur formation.

Avant de quitter la séance, Mme l'IA-DASEN remercie M. FRONT pour cet échange.

16h10 : départ de Mme l'IA-DASEN, Mme CONRAUX et M. LAURENT.

M. le secrétaire général renouvelle ses remerciements à M. FRONT. Il lui précise que l'enquête sera reconduite cette année, et l'interroge sur le moment le plus adapté. M. FRONT répond qu'il est important que les PES soient présents à l'ESPE au moment de l'enquête. Le retour des vacances de printemps semble être une période qui convienne.

Concernant le module « Changement de contexte », M. EGLEME présente l'initiative du département. Il est en effet proposé à tous les PES d'être accueillis dans les écoles du département sur 9 thématiques différentes (CP, REP, politique de la ville, ASH, inclusion, co-enseignement, projets particuliers, classes à plus de 3 niveaux, TR). Sur la base du volontariat, ils pourront bénéficier d'un accueil jusqu'à 4X2 jours. La mise en œuvre est lourde ; les circonscriptions sont actuellement mobilisées pour trouver des lieux d'accueil. La présentation du module a reçu un accueil positif de la part des stagiaires.

Mme METIVIER estime que les jeunes enseignants sont souvent les premières cibles des parents. Une formation sur ce point devrait obligatoirement être dispensée.

M. ROBERT se réjouit du nouveau module proposé. Il pense qu'il sera intéressant de savoir si les stagiaires s'en emparent.

Mme ANSBERQUE interroge M. FRONT sur la pérennisation de ce module. M. FRONT précise qu'un bilan sera dressé. Le contexte étant différent dans le Rhône (nombre beaucoup plus important de PES), il n'est pas certain que ce projet puisse être retenu au niveau de l'ESPE académique.

16h20 : Départ de M. BROYER

4 – Fiches SST et autres signalements

Mme JOSSERON indique que 5 signalements ont été réalisés depuis début janvier. A ce jour, aucun n'est clôturé. Elle précise qu'une demande de modification du registre dématérialisé est en cours auprès de la DSI : différenciation entre « danger grave et imminent » et « registre SST », propositions d'éléments de réponse, invitation à une réponse rapide.

Dans le prolongement de la formation SST dispensée aux PES, elle précise que chaque personnel recevra le dispositif SST par mail à la prochaine rentrée scolaire. Les représentants des personnels sont favorables à cette démarche.

M. JAMBON indique avoir examiné la totalité des fiches saisies depuis le 1er septembre. Il remarque quelques mésusages. Il s'interroge surtout sur le faible nombre de fiches saisies dans le département de l'Ain (seulement 11, contre plus de 200 dans le Rhône et une quarantaine dans la Loire).

Il relève ainsi une méconnaissance du registre SST et de la dématérialisation par les personnels de l'Ain. Il s'inquiète également du très faible taux de réponses (1 seule sur 11 depuis septembre). Sur ce point, la situation est sensiblement la même dans les autres départements de l'académie. Il évoque plusieurs hypothèses pour expliquer les absences de réponse : mesures prises mais non enregistrées dans le registre ? Volonté de ne pas répondre ? Méconnaissance ? Dans certains cas, les représentants des organisations syndicales conseillent aux personnels de remplir une fiche sur le registre. Ils perdent en crédibilité si ces fiches n'obtiennent pas de réponse de la part des responsables. Mme ANSBERQUE rejoint cette analyse.

Pour les représentants de la FNEC FP FO, la santé et la sécurité au travail relèvent de la responsabilité de l'employeur et de son représentant. Dans ce cadre, l'inspectrice d'académie doit pourvoir intervenir auprès du chef d'établissement.

M. le secrétaire général précise que le secrétaire général de l'académie a déjà adressé un courrier.

M. JAMBON s'interroge sur le manque de formation des chefs d'établissements. Il considère que la plupart des fiches rapportent des difficultés réelles. En l'absence de réponse dans le registre, le CHSCT se trouve dans l'impossibilité d'analyser les réponses éventuellement apportées.

M. BONNETON précise que les chefs d'établissement ne disposent pas toujours des moyens, notamment financiers, pour apporter des réponses appropriées.

M. JAMBON souhaite soumettre 2 avis au vote.

AVIS n°1: Le CHSCT de l'Ain constate que les personnels du département se sont encore très peu emparés des registres de prévention dématérialisés, car très peu de fiches du registre SST ont été remplies depuis un an. D'autre part, certaines fiches remplies relèvent d'un mésusage de ces registres. Ces éléments montrent la très faible connaissance actuelle, par les personnels, de l'existence, de l'objet et de l'utilisation de ces registres.
Par conséquent, le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de se donner tous les moyens nécessaires afin d'informer tous les personnels de l'Ain à propos des registres SST et DGI, pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle, en matière de sécurité, de prévention, et d'amélioration des conditions de travail.

Vote : 6 votes « Pour » (à l'unanimité)

AVIS n°2: Après un premier avis déposé en ce sens le 30 novembre 2017, le CHSCTD01 constate à nouveau, à ce jour, le très faible taux de réponses apportées aux fiches des registres dématérialisés (SST et DGI) par les chefs de service concernés. Aucune nouvelle réponse n'a d'ailleurs été rédigée depuis la dernière séance du CHSCT.
Les représentants des personnels s'inquiètent de ces absences de réponses, qui pourraient engager la responsabilité juridique de l'employeur ou de son représentant en cas de nouvel incident, ou de concrétisation du risque signalé.
Le CHSCT de l'Ain demande à l'employeur de se donner tous les moyens nécessaires afin de s'assurer d'un traitement de l'ensemble de ces signalements.

Vote : 6 votes « Pour » (à l'unanimité)

Point 5 : Bilan d'étape sur le numérique

M. le secrétaire général indique que 3 groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année. Le prochain GT est prévu le 29 mai à 14h.

M. JAMBON rappelle que cette année doit permettre de concrétiser un travail initié en 2015. Les échanges lors des différents GT ont été très riches. Ils ont notamment permis de vérifier que la question du numérique reste un point important dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Il importe donc d'aboutir à la réalisation d'un document, dont le titre reste à définir. Il ne peut pas s'agir d'une charte ; un guide serait peut-être plus approprié. Le document devra évoquer les solutions possibles et les outils existants.

M. JAMBON souhaite en outre que le travail effectué dans le département de l'Ain puisse être porté au niveau académique. Enfin, si des propositions sont émises, il pense que des indicateurs devraient être mis en place pour évaluer l'impact dans le temps, de ces mesures de prévention. Ceux-ci pourraient être intégrés dans l'enquête QVT, au travers d'un volet sur le numérique.

M. le secrétaire général s'interroge sur l'extension à l'académie du travail réalisé dans le département. M. JAMBON répond que cette hypothèse a déjà été évoquée au niveau académique.

Pour permettre un travail efficace, M. Le secrétaire général souhaite que chacun puisse préparer des propositions et leviers. Dans la mesure du possible, les représentants de la FSU transmettront des propositions en amont du prochain GT.

Point 6 : Rapport annuel de la présidente du CHSCTD

Mme CHARKAOUI, cheffe de la division des personnels enseignants du 1er degré (DIPER) intervient pour présenter le rapport annuel. Du point de vue statistique, le nombre d'accidents du travail reste équivalent d'une année sur l'autre, malgré une légère augmentation cette année. Dans la majorité des cas, ce sont des femmes qui sont concernées par ces accidents. Cela s'explique par la répartition des personnels.

Sur les 57 accidents recensés, 35 ont donné lieu à un arrêt de travail (dont 6 à un arrêt de plus de 30 jours). Des écarts sont relevés entre les différentes circonscriptions, sans qu'il soit possible d'y apporter une explication. En termes de répartition, un nombre important d'accidents du travail sont des accidents de trajet (17/57). Mme ANSBERQUE considère que ce point peut s'expliquer par les déplacements longs, les postes partagés et les missions des titulaires remplaçants.

M. JAMBON note une diminution des accidents de mission (déplacements, réunion, missions, sorties scolaires, stage) mais une augmentation régulière des accidents de travail.

M. BONNETON demande si le terme « accident du travail » regroupe les personnels du privé (agents non titulaires) et du public. Mme CHARKAOUI précise que concernant les AESH, les accidents du travail pris en compte concernent les personnels en CDI et CCD de plus d'un an, les autres étant gérés par la CPAM.

M. JAMBON interroge l'administration sur la différence existant entre le nombre de demandes de reconnaissance d'accidents du travail et les accidents du travail reconnus. Mme CHARKAOUI répond que les refus sont très rares.

Il souhaite ensuite avoir un point sur les maladies professionnelles. Mme CHARKAOUI indique qu'il n'y a aucun dossier en cours.

M. JAMBON demande des statistiques sur le nombre de démissions des personnels. Cette année, il y en a eu une quinzaine sur le 1er degré. Pour le 2nd degré, M. le secrétaire général pourra interroger le rectorat. Mme GOETZ pense qu'il y a une augmentation, au moins en termes de demande de renseignements.

En 2013, les membres du CHSCTD avaient eu communication des motifs d'accidents du travail (essentiellement physiques et une agression ayant donné lieu à un choc post-traumatique). M. JAMBON souhaite savoir quelle est la situation à présent. Mme CHARKAOUI indique que le nombre de reconnaissances d'accidents du travail liés au RPS est en augmentation avec, notamment, des agressions verbales. M. JAMBON estime que le détail de ces informations permettrait d'avoir une lecture plus fine, notamment sur l'évolution des représentations que peuvent avoir les personnels sur le fait que les RPS relèvent bien de l'accident du travail.

M. ROBERT s'interroge sur les suicides et les tentatives de suicide. Leur nombre est-il évalué ? Cette question est-elle pertinente ? Mme PACALET répond que le nombre de suicides ou de tentatives de suicide reste très marginal. M. JAMBON apporte un complément en précisant que la question a été évoquée en CHSCTA. Depuis février 2017, 12 suicides et 2 tentatives de suicide ont été dénombrées sur l'académie. Une enquête va être conduite par le CHSCTA sur l'un des cas.

Point n° 7 – Rapport annuel des assistantes sociales

Mme PACALET reprend quelques éléments du document transmis en amont de la réunion. Elle rappelle qu'une modification de secteurs est intervenue en septembre 2017 à l'occasion de l'arrivée de Mme GBIKPI. La secrétaire intervient à mi-temps. Elle souligne qu'il est important d'indiquer aux personnels qu'il s'agit d'un service d'assistantes sociales du travail. M. JAMBON souhaite préciser que les questions de santé, notamment, peuvent découler du travail.

En termes statistiques, Mme PACALET indique que 295 personnels ont été reçus en entretien pour un nombre total de 465 entretiens. Ceux-ci ont lieu principalement dans les locaux de la DDT (lieu qui facilite le lien avec les personnels) et sur les permanences extérieures. La demande est importante sur le Pays de Gex. La tenue des permanences dans les CIO offre un anonymat apprécié des personnels.

En général, les entretiens font suite à une saisine spontanée des personnes. Il est donc important de maintenir le site internet actualisé. Lorsqu'il ne s'agit pas de saisines spontanées, les personnes sont orientées par les représentants des organisations syndicales, mais également par la MGEN, les IEN (22 personnes), les services du rectorat (DIPE) ou de la DSDEN (DIPER), ainsi que par les collègues de services extérieurs (hôpital, CPA, conseil départemental). Les assistantes sociales des personnels participent à un réseau d'assistantes sociales.

Les assistantes sociales interviennent majoritairement auprès des personnels du 1er degré, puis du 2nd degré et enfin des personnels administratifs. Les personnes qui se trouvent le plus en situation de précarité sont les AED et les AESH. Les assistantes sociales rencontrent majoritairement des personnes qui sont en position statutaire d'activité.

Les assistantes sociales sont sollicitées également par Mme l'IA-DASEN pour une expertise dans le cadre du mouvement intra. De nombreuses demandes concernent les personnes arrivant et affectées sur l'Est du département en raison du fort « turn over » sur ce secteur, ainsi que des personnels en situation de reconversion professionnelle. Le travail d'accompagnement et de réflexion porte en premier lieu sur le fonctionnement global du mouvement, et sur les choix que peuvent faire les personnes.

Le domaine de la santé représente une part importante de l'activité, avec un travail d'explication des textes et des démarches à réaliser. Dans ce cadre, les assistantes sociales sont en lien avec le comité médical. L'objectif est d'apporter des éclairages pour amoindrir les effets des démarches administratives qui peuvent paraître lourdes et parfois difficilement compréhensibles.

Dans le domaine de la santé également, les assistantes sociales interviennent dans l'accompagnement à la reprise d'activité : handicap, démarches auprès de la MDPH, postes adaptés (3 demandes l'année dernière sur le 1er degré, 11 dans le 2nd degré).

La mise en place de postes adaptés est compliquée. En outre, environ 65 personnes sont suivies dans le domaine de la ré-orientation professionnelle vers les métiers administratifs.

Afin de permettre le retour à l'emploi de certains personnels, les assistantes sociales interviennent aussi dans le cadre des demandes d'allègement de service sur le 1er degré. Par ailleurs, des groupes de paroles animés par une conseillère RH sont mis en place. Les personnes qui y participent (toutes en congés maladie depuis au moins un an) peuvent ainsi partager leurs expériences, engager une réflexion autour de ce qu'elles vont pouvoir faire par la suite (que ce soit dans le cadre d'une reprise d'activité ou pas). Il s'agit de permettre la reprise de confiance, l'ouverture aux autres en se décentrant, le repérage des différents acteurs au sein de l'institution, l'émergence d'envies, de remettre de la vitalité, d'identifier des ressources, d'échanger autour du métier d'enseignant.

Le domaine social représente 21% des demandes. Elles concernent l'accès aux droits, les difficultés familiales (cas de séparation, liées aux enfants, vieillissement des ascendants). L'action sociale permet une évaluation de situations budgétaires et une sollicitation d'aides ponctuelles. Cette année, une convention a été signée entre l'UDAF (majeurs protégés) et le rectorat pour 30h : accompagnement des personnels par un CESF autour des problématiques économiques pour des personnes qui ont de petits budgets (débutants, AED, AESH), de santé ou de logement.
L'ASIA (action sociale d'initiative académique) est essentiellement sollicitée pour permettre la poursuite d'études des enfants. Le recours à l'ASIA augmente également dans le cadre du logement des fonctionnaires dans le Pays de Gex. Autour de cette problématique, une commission a été créée cette année (DDCS, sous-préfecture, bailleurs sociaux, mairies...). Les solutions en termes de logement sont plus compliquées à trouver en cours d'année scolaire.
Pour la suite, les orientations de travail envisagées concernent les éléments traumatiques et les événements graves (notamment autour de la question de l'agression et de l'accompagnement des personnels dans le cadre de la reconstruction). M. JAMBON confirme l'importance de reconnaître la souffrance vécue. Il cite l'exemple des collègues du collège de Divonne, choqués à la suite du décès subit d'un élève au sein de l'établissement.

M. JAMBON apporte ses remerciements pour le rapport de la présidente et des assistantes sociales. Il tient à souligner plusieurs chiffres en augmentation. Alors que l'âge moyen est en baisse, le nombre de difficultés de santé est en augmentation. Mme PACALET explique que la loi de 2005 a permis de faire évoluer les représentations des personnes, notamment au regard de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et du maintien dans l'emploi avec la mise en œuvre de moyens. Les demandes d'accompagnement dans ce domaine sont aujourd'hui plus courantes.

Mme METIVIER pose la question de l'accès aux données médicales dans le cadre des avis médicaux. Il lui est précisé que ces données ne sont pas divulguées.

Avant de passer au point suivant, la séance est levée de 18h00 à 18h10, heure du retour de Mme l'IA-DASEN.

En complément du point évoqué en début de séance sur le DUER (document unique d'évaluation des risques professionnels), Mme l'IA-DASEN indique qu'elle a échangé avec le vice-président du conseil départemental en charge de ce dossier : les services du conseil départemental se mettront à la disposition des chefs d'établissement pour les accompagner dans cette démarche. En outre, une délibération, visant une harmonisation des temps de services des personnels territoriaux intervenant dans les collèges, sera soumise au vote du conseil départemental en juin prochain.

M. JAMBON estime que les organisations syndicales ont un rôle à jouer pour aider à la rédaction des DUER. Dans la mesure du possible, les représentants au CHSCTD essaieront d'intervenir dans ce domaine.

Point n°8 – Bilan de la visite du collège Ampère d'Oyonnax.

M. le secrétaire général dresse le bilan de la visite, qui s'est bien déroulée dans l'ensemble. Un point saillant est apparu autour de l'expérimentation sur l'inclusion des 6èmes pré-orientés SEGPA au sein des classes ordinaires (problématique de l'inclusion apportant une hétérogénéité supplémentaire et de la communication interne). La délégation a découvert une situation de conflit interne à l'établissement. Il ressort que l'expérimentation a peut-être ravivé quelques tensions pré-existantes. En termes de plus-value, cette visite a pu permettre de mieux faire comprendre quelles étaient les attentes des équipes, pour mieux appréhender ce projet.

M. JAMBON confirme que la visite s'est bien passée. Il réaffirme que le choix d'une visite du collège Ampère était lié uniquement à la thématique des EBEP retenue pour cette année, sans lien avec l'expérimentation en cours. Il précise que les constats de cette visite sont partagés par les différents membres de la délégation. Une plus grande communication entre la direction et les équipes, ainsi que l'association plus grande des enseignants à l'élaboration du projet, devraient permettre à cette expérimentation de se dérouler dans de meilleures conditions l'année prochaine.

M. BONNETON souscrit à l'analyse qui a été présentée. Concernant le matériel, il tient à souligner les problèmes de chauffage et de déneigement. En outre, concernant l'expérimentation relative à l'inclusion des élèves SEGPA, il souhaite que puissent être respectés le volontariat et la formation (ex. des professeurs des écoles qui dispensent des cours aux classes de 6ème ordinaires).

M. le secrétaire général note que les résultats semblent plutôt positifs sur le niveau des élèves SEGPA qui ont participé à cette expérimentation.

Mme l'IA-DASEN considère que la communication et le partage des objectifs doivent permettre l'adhésion à la philosophie du projet. L'expérimentation doit durer 3 ans. Un bilan pourra être dressé à l'issue de cette période.

Mme l'IA-DASEN approuve les préconisations proposées par le CHSCTD. Après concertation avec sa fédération, M. BONNETON souhaite ajouter une préconisation relative à la concertation avec l'ensemble des enseignants de 6ème et les CPE. Mme l'IA-DASEN considère qu'il n'est pas souhaitable de préconiser une modalité particulière.

M. BONNETON souhaite soumettre au vote un avis qui a trait au respect des affectations et aux qualifications des enseignants, ainsi qu'au respect du volontariat des enseignants participant à l'expérimentation.

Mme l'IA-DASEN rappelle qu'une expérimentation induit nécessairement des modalités de mise en œuvre particulières.

M. BONNETON estime que cette expérimentation alimente une politique générale qui conduit à fermer les établissements spécialisés. Mme l'IA-DASEN ne souscrit pas à cette position personnelle de M. BONNETON. Elle estime ne pas pouvoir soumettre au vote un avis qui ne sert pas l'établissement lui-même, mais un débat plus large qui dépasse le champ départemental et celui de l'éducation nationale.

M. BONNETON indique que son syndicat n'est pas contre l'inclusion, à condition qu'elle ne se fasse pas de façon systématique.

Mme l'IA-DASEN demande en quoi cet avis va aider le CHSCTD dans ses travaux.

M. JAMBON intervient pour indiquer que, selon lui, la question véritable posée par cet avis est celle de la qualification des personnels. Il considère que les professeurs des écoles et ceux du second degré ne sont pas interchangeables.

M. BROYER estime que la question centrale est celle de la philosophie de l'inclusion.

M. le secrétaire général a le sentiment que l'on détourne une situation précise par le biais d'un avis pour évoquer une situation qui n'est pas en lien.

M. BROYER indique que les craintes sont liées à l'inclusion totale.

Mme l'IA-DASEN précise que la recherche a montré que plus les enfants sont mis à part, plus leur inclusion dans la société est difficile (exemple de l'autisme en cette année de cause nationale). On les met dans une difficulté qui les empêche de s'insérer dans le monde adulte. Moins on sépare les enfants, plus les chances d'insertion sont grandes.

M. BONNETON estime que l'avis présenté permet aussi de signifier le positionnement de son organisation syndicale.

Mme l'IA-DASEN note qu'il y a conflit sur ce point entre l'administration et les représentant syndicaux. Elle ne peut pas soumettre au vote un avis qui dépasse le cadre du CHSCTD.

M. BONNETON note le refus de mettre au vote un avis.

académie Lyon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point 9 : Visite de l'école Pasteur Sud

La visite de l'école Pasteur Sud est programmée le jeudi 31 mai 2018. Le déroulé de la journée sera précisé dans la convocation.

Participeront à cette visite :
UNSA : Mme JACKOWSKI
FO : Mme METIVIER
FSU : Mme GIRARDET
Mme VERDENNE, IEN de la circonscription, sera présente toute la matinée.
M. BOUSQUET, ISST, ne pourra être présent, ni l'assistante de prévention excusée en raison d'un congé maternité.

Point 10 : Questions diverses

Les questions diverses ont été abordées en début de séance.

Mme l'IA-DASEN remercie les participants. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

La présidente du CHSCTD

Marilyne REMER

Le secrétaire du CHSCTD

Nicolas JAMBON